



**BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

n° 118 – JANVIER – MARS 2012

**Trimestriel
ISSN 0980-9686**

Direction de l'administration générale et de la modernisation

Sommaire

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	4
ARRETES ET DECISIONS.....	4
Arrêté du 1 ^{er} janvier 2012 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères.....	4
Arrêté du 17 février 2012 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères	5
Arrêté du 2 mars 2012 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères	6
Direction générale de l'administration et de la modernisation.....	8
Direction des ressources humaines.....	8
Arrêté du 23 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication	8
Arrêté du 26 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services implantés à Nantes.....	9
Arrêté du 29 mars 2012 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité	11
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	13
Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires.....	13
Arrêté du 13 janvier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à bata (guinee equatoriale) en tant que délégué de l'ambassadeur de france en guinee equatoriale.....	13
Arrêté du 13 janvier 2012 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de france à m'babane (swaziland) en tant que déléguée de l'ambassadeur de france au mozambique	14
Arrêté du 13 janvier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à moundou (tchad) en tant que délégué de l'ambassadeur de france au tchad	15
Arrêté du 13 janvier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à lublin (pologne) en tant que délégué de l'ambassadeur de france en pologne	16
Arrêté du 13 janvier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à sint-maarten (antilles neerlandaises) en tant que délégué du consul général de france a amsterdam.....	17
Arrêté du 7 février 2012 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de france à oujda (maroc) en tant que déléguée du consul général de france a fès.....	18
Arrêté du 22 fevrier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à stavanger (norvege) en tant que délégué de l'ambassadeur de france en norvege	19
Arrêté du 22 fevrier 2012 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de france à fomboni (comores) en tant que délégué de l'ambassadeur de france aux comores	20
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats	21
Arrêté du 9 mars 2012 fixant la liste des établissements scolaires étrangers auxquels est délivré le label « LabelFrancÉducation ».....	21
Agence pour l'enseignement français à l'étranger	22
Décision du 2 janvier 2012 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et des personnels assimilés	22
Décision du 2 janvier 2012 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à	

l'égard des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels assimilés	25
Décision du 2 janvier 2012 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés	28
Décision du 2 janvier 2012 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements d'enseignement	31
Décision du 2 janvier 2012 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux de santé et de service	34
Arrêté du 28 février 2012 portant nomination au comité technique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger	37
REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL.....	38
LOIS	38
COMPOSITION DU GOUVERNEMENT	38
DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES.....	38
PREMIER MINISTRE.....	38
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION.....	38
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	38
MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ	39
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	39
MINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME DE L'ETAT	39
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.....	39
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE	40
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES.....	41
Délégations de signature	41
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats	42
Direction générale de l'administration et de la modernisation.....	42
Direction des ressources humaines.....	42
Direction des affaires budgétaires et financières	42
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	43
Service des Français à l'étranger	43
Assemblée des Français de l'étranger	44
Direction des affaires juridiques	44
Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.	44
Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.....	45

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETES ET DECISIONS

ARRETE DU 1^{ER} JANVIER 2012 CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1133735A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

VU l'arrêté du 9 décembre 2011 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2012,

ARRÊTE

Article 1er - La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

Echelon Bronze

Wilfredo BACIGALUPI

Arturo BELLO LOPEZ

France CARR

Philippe CLAIRAC

Panfilo CRUZ SANTIAGO

Lahoucine ESSALHI

Patrick FERS

Ludovic FRANCELLE

José Concepcion GONZALEZ LEYVA

Jean-Pierre GUILLERME

Jose Arturo MARURI AVILES

Maria Eugenia MORATO

Viviana PASTORE DE ECHAGUE

Claude PECASTAING

Jorge RAMIREZ MARTINEZ

Luc ROGODJINDJI

Suleiman SWEISS

Anne-Marie KOENIG épouse THEVES

Ginette TORTI-MAS

Gérard TOURNIER

Victoria VENTURA épouse PEREZ

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait, le 1^{er} janvier 2012

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Alain JUPPÉ

ARRETE DU 17 FEVRIER 2012 CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1203901A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er - La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon Argent

Tony ALLA

Marc BASTIDE

Majdy SHAKKOURA

Echelon Bronze

Christophe BOUTHIAUX

Marie-Laure BOZZI

Mickaël DRUMELLE

Boris DUPUY de la BADONNIERE

Patrice GERVAIS

Jean Emmanuel LAXAGUE

Jean-Michel LECLERCQ

Yann LEGALLAIS

Alice RENAUX

Olivier PACOT

Pierre PERRAUD

Laurent TREHET

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait, le 17 février 2012

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Alain JUPPÉ

ARRETE DU 2 MARS 2012 CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1206317A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

VU le décret n°2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er - La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée, hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon Or

Christophe Arnoult

Echelon Argent

Vithya By

Christine Faure

Brigitte Fleury

Echelon Bronze

Jonathan Beaulieu

Michaël Benoît

Lionel Brenier

Marie-Flore Brenier

Romain Busuttil

Fabienne Célérier

Christophe Célérier

Thierry Darsin

Pierre Destruel

Jean Freund

Christophe Grignon

Gwenaël Hallot

Yasuko Hayashi

Aline Henninger

Thomas Iljic

Emiko Ito

Laurent Joubert

Nicolas Julliard

Yasuyuki Kawai

Marie-France Kobayashi

Reiko Kobayashi

Yuka Kondo

Maxime Labat

Pierre Laborie

Pei-Hwa Lan

Emilie Lecouey
Léonard Lecouey
Didier Lemoine
Philippe Mainsel
Francis Maizières
Jacques Maleval
Théodore Martin-Labiche
Ikuyo Matsumoto
Pierre Maugendre
Kaoru Miyake
Sylvain Mokhtari
Jean Quellier
Martin Rolland
Fabien Roudier
Ayako Saito
Yumiko Sato
Nami Takahata
Kumiko Uehara
Cécile Vérié
Pascal Voglimacci
Junko Yamada

Article 2 -: Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait, le 2 mars 2012

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes
Alain JUPPÉ

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

ARRETE DU 23 JANVIER 2012 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU CORPS DES SECRETAIRES DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

NOR : MAEA1202112A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2011 portant nomination et titularisation de M. Michel WOZNIAK dans le corps des attachés des systèmes d'information et de communication à compter du 16 décembre 2011,

Arrête

Article 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe :

« Secrétaires des systèmes d'information et de communication hors classe :

Titulaires :

- M. Patrick CAMPO (ASAM-UNSA)

- M. François NIVET (FO-MAE)

Suppléants :

- M. Eric BEGON (ASAM-UNSA)

- M. Jean-François VOYEZ. »

Article 2 - La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 23 janvier 2012

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes et par délégation

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines

B. ROQUEFEUIL

ARRETE DU 26 JANVIER 2012 MODIFIANT L'ARRETE DU 21 MAI 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE SPECIAL COMPETENT A L'EGARD DES SERVICES IMPLANTES A NANTES

NOR : MAEA1202461A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1991 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 1994 relatif au comité spécial d'hygiène et de sécurité du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire spécial du ministère des affaires étrangères et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services implantés à Nantes ;

Vu le courrier de l'ASAM-UNSA en date du 24 novembre 2011 ;

Vu le courrier de la CGT/MAE en date du 28 novembre 2011 ;

Vu le courrier de la CFDT-MAE en date du 20 décembre 2011,

Arrête

Article 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mai 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes :

- M. Philippe TRUQUET, délégué aux affaires générales à Nantes ;
- Mme Colette LE BARON, chef de la mission pour l'action sociale. »

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes :

Au titre de l'Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères – Union nationale des syndicats autonomes (ASAM-UNSA) :

Titulaire

M. Ludovic BORG-OLIVIER

Suppléant

M. Jean-Jacques LALANNE

Au titre du syndicat CGT du ministère des affaires étrangères (CGT/MAE) :

Titulaires	Suppléants
Mme Florence PIERRES	M. Laurent BERNARD-DIARD
Mme Isabelle GOZALBO	M. Jean-Philippe ROT

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE) :

Titulaires	Suppléants
M. Bertrand CAILLAUD	M. Jacques SZALAY
Mme Brigitte DE OLIVEIRA	M. Philippe TOULOUT
M. Philippe LEME	M. Jean-Luc TRAINA ».

Article 3 - La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 26 janvier 2012

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes et par délégation,
La directrice générale de l'administration et de la modernisation
N. LOISEAU

ARRETE DU 29 MARS 2012 MODIFIANT L'ARRETE DU 13 OCTOBRE 2010 PORTANT NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE

NOR : MAEA1208631A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 modifié instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ;

Vu la correspondance du syndicat CFDT-MAE en date du 22 mars 2012,

Arrête

Article 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

- Mme Nathalie LOISEAU, directrice générale de l'administration et de la modernisation ;
- M. Jean-Claude POIMBŒUF, directeur des ressources humaines. »

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

Mme Raphaëlle LIJOUR (CFDT-MAE)
Mme Martine CHAUSSIN (CFDT-MAE)
Mme Anne COLOMB (CFDT-MAE)
Mme Denise DARIOSECQ (CFDT-MAE)
Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)
Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)
M. Daniel VAZEILLE (CGT/MAE)

Représentants suppléants

Mme Virginie LIANG (CFDT-MAE)
M. Bertrand CAILLAUD (CFDT-MAE)
M. Thierry DUBOC (CFDT-MAE)
M. Antoine DERR (CFDT-MAE)
Mme Nathalie SANTAMARIA (ASAM-UNSA)
M. Jean-Robert BOURDOIS (ASAM-UNSA)
Mme Annick BOUJOT (CGT/MAE)

Article 3 - La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 29 mars 2012

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères
et européennes et par délégation,
la directrice générale de l'administration
et de la modernisation,
N. LOISEAU

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires

ARRETE DU 13 JANVIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A BATA (GUINEE EQUATORIALE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN GUINEE EQUATORIALE

NOR : MAEF1201176 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er} M. Franck CASTELEYN, consul honoraire de France à Bata, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Franck CASTELEYN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Bata.

Article 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 13 janvier 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 13 JANVIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A M'BABANE (SWAZILAND) EN TANT QUE DELEGUEE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU MOZAMBIQUE

NOR : MAEF1201175 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1 - Mme Laurence AMIGUES, consule honoraire de France à M'babane (Swaziland), habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Laurence AMIGUES à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consule honoraire de France à M'babane (Swaziland).

Article 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 13 janvier 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

**ARRETE DU 13 JANVIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE
A MOUNDOU (TCHAD) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU TCHAD**

NOR : MAEF1201174 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1 - M. Jean-Laurent FIORINI, consul honoraire de France à Moundou, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Jean-Laurent FIORINI à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Moundou.

Article 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 13 janvier 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 13 JANVIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A LUBLIN (POLOGNE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN POLOGNE

NOR : MAEF1201173 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1 - M. Salim BENDOUKHANE, consul honoraire de France à Lublin, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Salim BENDOUKHANE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Lublin.

Article 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 13 janvier 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 13 JANVIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A SINT-MAARTEN (ANTILLES NEERLANDAISES) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A AMSTERDAM

NOR : MAEF1201177 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1 - M. Stanislas GRAIRE, consul honoraire de France à SINT-MAARTEN (Antilles néerlandaises), habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).
- délivrance matérielle de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation du consul général de France à Amsterdam.

Article 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Stanislas GRAIRE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à SINT-MAARTEN (Antilles néerlandaises).

Article 3 - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté NOR : MAEF0911521 A établi le 26 mai 2009 au bénéfice de l'intéressé.

Article 4 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 13 janvier 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 7 FEVRIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A Oujda (MAROC) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A FES

NOR : MAEF1201178 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

ARTICLE 1 - Mme Sandrine TANCHE-ELAYACHI, consule honoraire de France à Oujda, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).
- délivrance matérielle de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation du consul général de France à Fès.

ARTICLE 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Sandrine TANCHE-ELAYACHI à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consule honoraire de France à Oujda.

ARTICLE 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 7 février 2012

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes
Et par délégation
Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France
La chef du service des Français à l'étranger,
Odile SOUPISON

ARRETE DU 22 FEVRIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A STAVANGER (NORVEGE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN NORVEGE

NOR : MAEF1205497 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

ARTICLE 1 - M. Lasse AGA, consul honoraire de France à Stavanger, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

ARTICLE 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Lasse AGA à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Stavanger.

ARTICLE 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 22 février 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

ARRETE DU 22 FEVRIER 2012 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A FOMBONI (COMORES) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE AUX COMORES

NOR : MAEF1205499 A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

ARTICLE 1 - M. Nouroudine AHMED MATOIR, consul honoraire de France à Fomboni, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

ARTICLE 2 - L'exercice de ces attributions est conféré à M. Nouroudine AHMED MATOIR à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de consul honoraire de France à Fomboni.

ARTICLE 3 - Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 22 février 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes

Et par délégation

Pour le directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

La chef du service des Français à l'étranger,

Odile SOUPISON

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

ARRETE DU 9 MARS 2012 FIXANT LA LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ETRANGERS AUXQUELS EST DELIVRE LE LABEL « LABELFRANCÉDUCATION »

NOR : MAEG1207172A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu le décret n°2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label « LabelFrancÉducation », notamment son article 6,

Après consultation de la commission consultative instituée par l'article 4 du décret du 12 janvier 2012 précité,

Arrête :

Article 1 - Le label « LabelFrancÉducation » est délivré aux établissements scolaires étrangers dont la liste figure en annexe.

Article 2 - Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des Affaires étrangères et européennes et la directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des Affaires étrangères.

Fait le 9 mars 2012.

Alain JUPPÉ

Document annexe :

Liste des établissements :

Etats-Unis d'Amérique : PS 58 The Carroll School, New York ;

Etats-Unis d'Amérique : PS 84 The Lillian Weber School, New York ;

Finlande : Ecole Aleksanteri, Tampere ;

Nouvelle-Zélande : Richmond Road School, Auckland ;

République tchèque : Lycée Matyas Lerch, Brno ;

République tchèque : Lycée slave, Olomouc ;

République tchèque : Lycée Jan Neruda, Prague ;

République tchèque : Lycée Pierre de Coubertin, Tabor./.

Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DECISION DU 2 JANVIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE « A » DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PROFESSEURS AGREGES DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE ET DES PERSONNELS ASSIMILES

NOR : MAEA1201080S

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
 Vu les articles L.452-1 à L.452-10 et D.452-1 à D.452-11 du code de l'éducation ;
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
 Vu l'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
 Vu le procès verbal du 6 mai 2010 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 mai 2010 en vue de déterminer les organisations habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire centrale « A » ;
 Sur proposition du secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire centrale « A » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires
Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente
M. Serge MOGUÉROU
M. Gilles JOSEPH

Suppléants

M. Olivier BOASSON
M. Jean-David BRESCH
Mme Joëlle JEAN

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale :

Titulaires
M. Noël HERRMANN
Mme Anna-Livia SUSINI

Suppléants
Mme Katia JABELY
Mme Christine EUSEBE

Cinq représentants du personnel :

Pour le SNES-FSU/ SNEP-FSU :

Titulaires
M. Patrick SOLDAT
Mme Annie DELPORTE
M. Laurent PICARD
M. Henri NOURI
M. Roger FERRARI

Suppléants
Mme Simone SANS
M. Rémi CHATEL
M. Florian LASCROUX
M. Sébastien VILLE

M. Boris VEBREL

Article 2 – la présente décision annule et remplace la décision NOR : MAEA1132432S du 7 novembre 2011.

Article 3 – le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et affichée dans les locaux de l'Agence.

Fait, le 2 janvier 2012.

La directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger
A.-M. DESCÔTES

DECISION DU 2 JANVIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE « B » DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, DES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL DE COLLÈGE ET DES PERSONNELS ASSIMILÉS

NOR : MAEA1201095S

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
 Vu les articles L.452-1 à L.452-10 et D.452-1 à D.452-11 du code de l'éducation ;
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
 Vu l'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
 Vu le procès verbal du 6 mai 2010 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 mai 2010 en vue de déterminer les organisations habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire centrale « B » ;
 Sur proposition du secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire centrale « B » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'enseignement général de collège et des personnels assimilés, est composée, ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires
Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente
M. Serge MOGUÉROU
M. Gilles JOSEPH

Suppléants
M. Olivier BOASSON

M. Jean-David BRESCH
Mme Joëlle JEAN

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale :

Titulaires
M. Noël HERRMANN
Mme Anna-Livia SUSINI

Suppléants
Mme Katia JABELY
Mme Christine EUSEBE

Cinq représentants du personnel :

Pour le SNES-FSU/ SNEP-FSU :

Titulaires
M. Patrick SOLDAT
Mme Annie DELPORTE
M. Laurent PICARD
M. Henri NOURI
M. Roger FERRARI

Suppléants
Mme Simone SANS
M. Rémi CHATEL
M. Florian LASCROUX
M. Sébastien VILLE
M. Boris VEBREL

Article 2 – la présente décision annule et remplace la décision NOR : MAEA1132449S du 7 novembre 2011.

Article 3 – le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et affichée dans les locaux de l'Agence.

Fait, le 2 janvier 2012.

La directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger
A.-M. DESCÔTES

DECISION DU 2 JANVIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE « C » DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES INSTITUTEURS, DES PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DES PERSONNELS ASSIMILÉS

NOR : MAEA1201100S

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu les articles L.452-1 à L.452-10 et D.452-1 à D.452-11 du code de l'éducation ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le procès verbal du 6 mai 2010 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 mai 2010 en vue de déterminer les organisations habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire centrale « C » ;

Sur proposition du secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire centrale « C » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des instituteurs, des professeurs des écoles et des personnels assimilés, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires
Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente
M. Serge MOGUÉROU
Mme Joëlle JEAN

Suppléants
M. Olivier BOASSON

M. Jean-David BRESCH
M. Thierry HOUYEL

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale :

Titulaires
Mme Catherine GUERY
Mme Anna-Livia SUSINI

Suppléants
Mme Anne de POUVOURVILLE
Mme Christine EUSEBE

Cinq représentants du personnel :

Trois représentants du SNUipp-FSU :

Titulaires
M. Pierre-Yves MIRAGLIESE
M. Jean-Michel CHASSAGNE
M. Christophe LE BOLC'H

Suppléants
Mme Nathalie MALAPERT
M. Michel DESCHODT
Mme Madeleine Da CUNHA

Deux représentants de l'UNSA éducation :

Titulaires
M. Philippe CHAUVEAU
Mme Sophie RISLER-CHARRIERE

Suppléants
Mme Lucie MOSS
M. Pierre CHATEAU

Article 2 – la présente décision annule et remplace la décision NOR : MAEA1132453S du 7 novembre 2011.

Article 3 – le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et affichée dans les locaux de l'Agence.

Fait, le 2 janvier 2012.

La directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger
A.-M. DESCÔTES

DECISION DU 2 JANVIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE « D » DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PERSONNELS D'INSPECTION ET DES PERSONNELS DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

NOR : MAEA1201101S

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
 Vu les articles L.452-1 à L.452-10 et D.452-1 à D.452-11 du code de l'éducation ;
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
 Vu l'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
 Vu le procès verbal du 6 mai 2010 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 mai 2010 en vue de déterminer les organisations habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire centrale « D » ;
 Sur proposition du secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire centrale « D » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels d'inspection et des personnels de direction des établissements d'enseignement, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires
Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente
M. Olivier BOASSON
Mme Joëlle JEAN

Suppléants
M. Serge MOGUÉROU

M. Michel IGOUT
M. Bernard PUJOL

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale :

Titulaires
Mme Anna-Livia SUSINI
Mme Marie VANNOUQUE-DIGNE

Suppléants
Mme Christine EUSEBE
Mme Ghislaine FRITSCH

Cinq représentants du personnel :

Quatre représentants de l'UNSA éducation :

Titulaires
Mme Laurence COLIN
M. Serge FAURE
Mme Sylvette BOUCHÉ
M. Philippe VINCENT

Suppléants
M. Michel SÉNÉCHAL
Mme Fernande MARGARIDO
Mme Perrine AGUIRRE
M. Patrick ROUMAGNAC

Un représentant de l'ID-FAEN/SGEN-CFDT:

Titulaire
M. Jean-Jacques COURTIAU

Suppléant
M. Jean-Paul SEITZ

Article 2 – la présente décision annule et remplace la décision NOR : MAEA1132456S du 7 novembre 2011.

Article 3 – le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et affichée dans les locaux de l'Agence.

Fait, le 2 janvier 2012.

La directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger
A.-M. DESCÔTES

DECISION DU 2 JANVIER 2012 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE CENTRALE « E » DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PERSONNELS INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS, SOCIAUX DE SANTÉ ET DE SERVICE

NOR : MAEA1201102S

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
Vu les articles L.452-1 à L.452-10 et D.452-1 à D.452-11 du code de l'éducation ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;
Vu l'arrêté du 27 février 2007 relatif aux commissions consultatives centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;
Vu le procès verbal du 6 mai 2010 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 mai 2010 en vue de déterminer les organisations habilitées à les représenter au sein de la commission consultative paritaire centrale « E » ;
Sur proposition du secrétaire général ;

DECIDE :

Article 1 – La commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux de santé et de service, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires
Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente
M. Serge MOGUÉROU
M. José LESAULNIER

Suppléants
M. Jean-Paul NEGREL

Mme Sophie NICOLAÏDES
M. Jérôme BOIT

Deux représentants du Ministère de l'éducation nationale :

Titulaires
Mme Anna-Livia SUSINI
M. Damien DARFEUILLE

Suppléants
Mme Christine EUSEBE
Mme Sylvie DUTHEIL

Cinq représentants du personnel :

Pour l'UNSA éducation :

Titulaires
Mme Béatrice BIBBA
M. Jean-Michel DESPOUY
Mme Sylviane JEANNE
M. Philippe MESNIER
M. Bernard POUIT

Suppléants
Mme Josette CHAOUI
Mme Céline DENECHAUD-PERRICHET
Mme Christine EL HARFI
M. Olivier GILBERT
M. Laurent SISTI

Article 2 – la présente décision annule et remplace la décision NOR : MAEA1132461S du 7 novembre 2011.

Article 3 – le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et affichée dans les locaux de l'Agence.

Fait, le 2 janvier 2012.

La directrice de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger
A.-M. DESCÔTES

**ARRETE DU 28 FEVRIER 2012 PORTANT NOMINATION AU COMITE TECHNIQUE DE L'AGENCE POUR
L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER**

NOR : MAEA1205701A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu l'arrêté du 2 mars 2004 portant création d'un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2010 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité technique paritaire central de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 portant nomination au comité technique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Arrête :

Article - Est nommé membre du comité technique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, en qualité de représentant du personnel, sur désignation de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA-Education), M. Pierre Mondoloni, suppléant, en remplacement de M. Michel Sénéchal.

Article 2 - La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et mis en ligne sur le site internet de l'Agence.

Fait le 28 février 2012.

Pour le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes
et par délégation,

La directrice générale de l'administration et de la modernisation
N. LOISEAU

REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL

LOIS

LOI n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif (*JO* du 7 mars 2012).

LOI n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (*JO* du 13 mars 2012).

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Décret du 22 février 2012 relatif à la composition du Gouvernement (*JO* du 23 février 2012).

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (*JO* du 25 mars 2012).

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Décret n° 2012-256 du 22 février 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République (*JO* du 24 février 2012).

Décret n° 2012-404 du 23 mars 2012 modifiant le décret n° 81-778 du 13 août 1981 modifié fixant le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et, en territoire français, par le ministère des relations extérieures (*JO* du 25 mars 2012).

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (*JO* du 27 janvier 2012).

Arrêté du 8 février 2012 fixant par pays les montants de l'indemnité supplémentaire pour les volontaires internationaux en entreprise à l'étranger (*JO* du 18 février 2012).

Arrêté du 10 février 2012 portant approbation d'une cession de participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 18 février 2012).

Arrêté du 21 mars 2012 portant approbation de l'acquisition d'une participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 28 mars 2012).

MINISTÈRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 février 2012 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée (*JO* du 17 février 2012).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2012-149 du 30 janvier 2012 relatif aux modalités d'intégration des activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires à l'établissement public Campus France (*JO* du 31 janvier 2012).

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Rapport relatif au décret n° 2012-241 du 20 février 2012 portant transfert de crédits (*JO* du 22 février 2012).

Décret n° 2012-241 du 20 février 2012 portant transfert de crédits (*JO* du 22 février 2012).

Décret n° 2012-356 du 14 mars 2012 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012 (*JO* du 15 mars 2012).

Arrêté du 10 février 2012 portant report de crédits (*JO* du 15 février 2012).

Circulaire du 10 février 2012 relative à la professionnalisation des achats des établissements publics de l'Etat (*JO* du 15 février 2012).

Tableau récapitulatif en date du 12 décembre 2011 des ouvertures de crédits de fonds de concours – Affaires étrangères et européennes (*JO* du 7 janvier 2012).

Tableaux récapitulatifs en date des 26 décembre 2011, 29 décembre 2011 et 5 janvier 2012 des ouvertures de crédits de fonds de concours – Affaires étrangères et européennes (*JO* du 19 février 2012).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Rapport au Premier ministre relatif au décret n° 2012-85 du 25 janvier 2012 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (*JO* du 26 janvier 2012).

Décret n° 2012-85 du 25 janvier 2012 fixant le cahier des charges de la société nationale de programme en charge de l'audiovisuel extérieur de la France (JO du 26 janvier 2012).

Arrêté du 9 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 18 janvier 2012).

Arrêté du 9 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 18 janvier 2012).

Arrêté du 9 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 18 janvier 2012).

Arrêté du 11 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 15 janvier 2012).

Arrêté du 18 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (JO du 21 janvier 2012).

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (JO du 29 janvier 2012)

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 29 janvier 2012).

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 29 janvier 2012).

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 2 février 2012).

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 7 février 2012).

Arrêté du 26 janvier 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 7 février 2012).

Arrêté du 13 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 11 mars 2012).

Arrêté du 13 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 17 mars 2012).

Arrêté du 22 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 18 mars 2012).

Arrêté du 22 février 2012 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (JO du 28 mars 2012).

Arrêté du 22 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 28 mars 2012).

Arrêté du 24 février 2012 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (JO du 15 mars 2012).

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat (JO du 11 janvier 2012)

Décret n° 2012-33 du 9 janvier 2012 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics (JO du 11 janvier 2012).

Décret n° 2012-148 du 30 janvier 2012 relatif au Conseil commun de la fonction publique (*JO* du 31 janvier 2012).

Décret n° 2012-205 du 10 février 2012 modifiant le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des administrateurs civils (*JO* du 12 février 2012).

Décret n° 2012-206 du 10 février 2012 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics (*JO* du 12 février 2012).

Décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique (*JO* du 17 février 2012).

Décret n° 2012-225 du 16 février 2012 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat (*JO* du 17 février 2012).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Arrêté du 19 mars 2012 portant modification de l'arrêté du 24 janvier 2011 fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et dotés de l'autonomie financière (*JO* du 29 mars 2012).

Délégations de signature

Arrêté du 5 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 9 septembre 2011 portant délégation de signature (centre de crise) (*JO* du 7 janvier 2012).

Arrêté du 9 janvier 2012 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 12 janvier 2012).

Arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 20 janvier 2012).

Arrêté du 9 février 2012 modifiant l'arrêté du 26 septembre 2011 portant délégation de signature (direction de la communication et du porte-parolat) (*JO* du 11 février 2012).

Arrêté du 9 février 2012 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 16 février 2012).

Arrêté du 23 février 2012 portant délégation de signature (cabinet du ministre d'Etat) (*JO* du 28 février 2012).

Arrêté du 28 février 2012 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 2 mars 2012).

Arrêté du 22 mars 2012 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 24 mars 2012).

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label « LabelFrancEducation » (*JO* du 14 janvier 2012).

Arrêté du 16 janvier 2012 portant approbation d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau » (*JO* du 25 janvier 2012).

Arrêté du 23 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 6 janvier 2011 fixant la liste des postes participant à l'expérimentation du rattachement à l'Institut français du réseau culturel de la France à l'étranger (*JO* du 31 janvier 2012).

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

Décret n° 2012-20 du 6 janvier 2012 relatif au passeport diplomatique et à l'authentification de son titulaire (*JO* du 8 janvier 2012).

Arrêté du 26 décembre 2011 relatif à l'évaluation d'agents d'encadrement supérieur relevant du ministère des affaires étrangères (*JO* du 5 janvier 2012).

Arrêté du 5 janvier 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des systèmes d'information et de communication hors classe (*JO* du 20 janvier 2012).

Direction des affaires budgétaires et financières

Arrêté du 16 décembre 2011 portant modification de l'arrêté du 24 janvier 2011 fixant la liste des établissements et organismes de diffusion culturelle et d'enseignement dotés de l'autonomie financière (*JO* du 7 février 2011).

Arrêté du 26 décembre 2011 portant modification de l'arrêté du 30 octobre 2008 relatif à l'institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès de missions diplomatiques, de postes consulaires et de représentations permanentes de la France auprès d'organismes internationaux à l'étranger (*JO* du 3 janvier 2012).

Arrêté du 31 janvier 2012 portant suppression d'une régie de recettes et d'avances (*JO* du 9 février 2012).

Arrêté du 2 mars 2012 portant institution d'une régie d'avances (*JO* du 31 mars 2012).

Arrêté du 26 mars 2012 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence à l'étranger (*JO* du 30 mars 2012).

Arrêté du 28 mars 2012 fixant par situation et par pays ou par localité les coefficients servant au calcul des majorations familiales servies à l'étranger pour enfant à charge (*JO* du 31 mars 2012).

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Service des Français à l'étranger

Arrêté du 11 janvier 2012 portant convocation de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (*JO* du 26 janvier 2012).

Arrêté du 11 janvier 2012 portant convocation de la commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle des Français à l'étranger (*JO* du 26 janvier 2012).

Arrêté du 23 janvier 2012 portant habilitation des consuls honoraires en vue de la remise des passeports à leur titulaire (*JO* du 7 février 2012).

Arrêté du 20 mars 2012 portant prorogation de la commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger (*JO* du 29 mars 2012).

Arrêté du 26 mars 2012 fixant la date limite de remise au ministère des affaires étrangères des déclarations des candidats pour l'élection du Président de la République (*JO* du 30 mars 2012).

Arrêté du 31 janvier 2012 fixant la répartition en trois zones des postes diplomatiques et consulaires (*JO* du 17 février 2012).

Arrêté du 6 février 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire des affaires étrangères principal (*JO* du 16 février 2012).

Arrêté du 6 février 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal de 2^{ème} classe des systèmes d'information et de communication (*JO* du 16 février 2012).

Arrêté du 7 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un recrutement par voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs de chancellerie du ministère des affaires étrangères et européennes (*JO* du 14 février 2012).

Arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie (*JO* du 13 mars 2012).

Arrêté du 29 février 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de chancellerie de classe supérieure (*JO* du 13 mars 2012).

Arrêté du 29 février 2012 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle (JO du 16 mars 2012).

Arrêté du 23 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) (JO du 30 mars 2012).

Arrêté du 23 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient) (JO du 30 mars 2012).

Arrêté du 23 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de conseiller des affaires étrangères (cadre d'Orient) (JO du 30 mars 2012).

Arrêté du 23 mars 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture de concours pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie (JO du 30 mars 2012).

Assemblée des Français de l'étranger

Décret n° 2012-188 du 7 février 2012 relatif à la tenue de listes électorales consulaires et à l'organisation d'opérations de vote hors de France (JO du 9 février 2012).

Décret n° 2012-231 du 17 février 2012 authentifiant la population des Français établis hors de France au 1^{er} janvier 2012 (JO du 19 février 2012).

Arrêté du 11 janvier 2012 portant convocation de l'assemblée plénière, du bureau, des commissions permanentes et des commissions temporaires de l'Assemblée des Français de l'étranger (JO du 19 janvier 2012).

Arrêté du 2 mars 2012 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2007 portant diverses dispositions relatives aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger (JO du 8 mars 2012).

Arrêté du 14 mars 2012 portant convocation du bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger (JO du 22 mars 2012).

Direction des affaires juridiques

Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.

LOI n° 2012-226 du 17 février 2012 autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des condamnés (JO du 18 février 2012).

LOI n° 2012-227 du 17 février 2012 autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relative à l'approvisionnement de la Principauté de Monaco en électricité (*JO* du 18 février 2012).

LOI n° 2012-316 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République libanaise (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-317 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores instituant un partenariat de défense (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-318 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne relatif à la Brigade franco-allemande (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-319 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, sur les successions et sur la fortune (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-320 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île Maurice tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-321 du 7 mars 2012 autorisant la ratification de l'avenant à la convention entre la République française et la République d'Autriche en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-322 du 7 mars 2012 autorisant l'approbation des amendements à l'article 1^{er} et à l'article 18 de l'accord portant création de la Banque européennes pour la reconstruction et le développement (*JO* du 8 mars 2012).

LOI n° 2012-338 du 9 mars 2012 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République slovaque relatif à la coopération en matière administrative (*JO* du 10 mars 2012).

LOI n° 2012-344 du 12 mars 2012 autorisant la ratification du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise, portant création de la force de gendarmerie européenne EUROGENDFOR (*JO* du 13 mars 2012).

LOI n° 2012-345 du 12 mars 2012 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure (*JO* du 13 mars 2012).

Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.

Accord de siège entre le Gouvernement de la République française et la Communauté du Pacifique, signé à Nouméa le 6 mai 2003 (Décret n° 2012-39 du 11 janvier 2012) (*JO* du 13 janvier 2012).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Costa Rica relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 10 novembre 2010 et à San José le 16 décembre 2010 (Décret n° 2012-55 du 18 janvier 2012) (*JO* du 20 janvier 2012).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 7 octobre 2010 et à Roseau le 24 décembre 2010 (Décret n° 2012-56 du 18 janvier 2012) (*JO* du 20 janvier 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'île de Man en vue d'éviter la double imposition des entreprises exploitant, en trafic international, des navires ou des aéronefs, signé à Douglas le 26 mars 2009 (Décret n° 2012-60 du 18 janvier 2012) (*JO* du 21 janvier 2012).

Mesure 4 (2011), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 126 (Péninsule Byers, île Livingston, îles Shetland du Sud) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011 – plan de gestion révisé (Décret n° 2012-61 du 18 janvier 2012) (*JO* du 21 janvier 2012).

Publication de la lettre française du 15 juillet 2005 notifiant le retrait de la déclaration relative à l'article 23 de la convention établie sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières, faite à Bruxelles le 18 décembre 1997 (Décret n° 2012-86 du 25 janvier 2012) (*JO* du 27 janvier 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman relatif à la formation en France de médecins spécialistes omanais, signé à Mascate le 5 janvier 2010 (Décret n° 2012-107 du 27 janvier 2012) (*JO* du 29 janvier 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la restauration de l'église Sainte-Marie-du-Suffrage, dite des Ames Saintes, à l'Aquila, signé à Rome le 26 octobre 2010 (Décret n° 2012-108 du 27 janvier 2012) (*JO* du 29 janvier 2012).

Protocole n° 30 de la résolution 2010-II-30 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée les 8 et 9 décembre 2010, précisant certaines exigences du règlement de visite des bateaux du Rhin (sommaire, articles 2.01, 10.02, 10.03, 15.02, 15.03, 15.06, 15.11, 24.02, 24.05, 24.06, annexes G) (Décret n° 2012-109 du 27 janvier 2012) (*JO* du 29 janvier 2012).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne visant à compléter l'accord relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière signé à Chambéry le 3 octobre 1997, signées à Paris le 12 juin 2006 et à Rome le 20 novembre 2006 (Décret n° 2012-151 du 30 janvier 2012) (*JO* du 1^{er} février 2012).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des îles Cook relatif à l'échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une

annexe), signées à Paris le 3 septembre 2010 et à Rarotonga le 15 décembre 2010 (Décret n° 2012-152 du 30 janvier 2012) (*JO* du 1^{er} février 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Japon sur la sécurité des informations signé à Tokyo le 24 octobre 2011 (Décret n° 2012-153 du 30 janvier 2012) (*JO* du 1^{er} février 2012).

Mesure 7 (2011), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 149 (cap Shirreff et île San Telmo, île Livingston, îles Shetland du Sud) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-159 du 30 janvier 2012) (*JO* du 2 février 2012).

Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Panama en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole), signée à Panama le 30 juin 2011 (Décret n° 2012-167 du 2 février 2012) (*JO* du 4 février 2012).

Avenant à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la reconnaissance mutuelle des formations d'enseignement supérieur artistique (spécialité des arts plastiques), signé à Paris le 9 novembre 2010 (Décret n° 2012-179 du 6 février 2012) (*JO* du 8 février 2012).

Mesure 5 (2011), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 127 (île Haswell) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-180 du 6 février 2012) (*JO* du 8 février 2012).

Accord monétaire entre la République française et l'Union européenne relatif au maintien de l'euro à Saint-Barthélemy à la suite de son changement de statut au regard de l'Union européenne, signé à Bruxelles le 12 juillet 2011 (Décret n° 2012-181 du 6 février 2012) (*JO* du 8 février 2012).

Mesure 3 (2011), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 122 (Hauteurs Arrival, péninsule Hut Point, île de Ross) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-185 du 6 février 2012) (*JO* du 9 février 2012).

Mesure 9 (2011), zone spécialement protégée de l'Antarctique n° 167 (île Hawker, collines Vestfold, côte Ingrid Christensen, Terre Princesse Elisabeth, Antarctique oriental) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-186 du 6 février 2012) (*JO* du 9 février 2012).

Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Seychelles sur la coopération entre la Réunion et les Seychelles, signé à Victoria le 9 décembre 2011 (Décret n° 2012-187 du 6 février 2012) (*JO* du 9 février 2012).

Décision CM-II-10-20.2 du 3 décembre 2012 relative à l'adoption d'amendements à l'article 6.29 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (ensemble une annexe) (Décret n° 2012-199 du 10 février 2012) (*JO* du 12 février 2012).

Mesure 1 (2011) – zone spécialement protégée de l’Antarctique n° 116 (vallée New College, plage Caugheley, cap Bird, île de Ross) (ensemble une annexe), adopté à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011- plan de gestion révisé (Décret n° 2012-200 du 10 février 2012) (*JO* du 12 février 2012).

Mesure 6 (2011) – zone spécialement protégée de l’Antarctique n° 131 (glacier Canada, lac Fryxell, vallée Taylor, Terre Victoria) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011 – plan de gestion révisé (Décret n° 2012-201 du 10 février 2012) (*JO* du 12 février 2012).

Accord sous forme d’échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Grenade relatif à l’échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 22 mars 2010 et à Saint-Georges le 31 mars 2010 (Décret n° 2012-217 du 15 février 2012) (*JO* du 17 février 2012).

Accord sous forme d’échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Liberia relatif à l’échange de renseignements en matière fiscale (ensemble une annexe), signées à Paris le 10 novembre 2010 et à Monrovia le 6 janvier 2011 (Décret n° 2012-235 du 20 février 2012) (*JO* du 22 février 2012).

Mesure 2 (2011), zone spécialement protégée de l’Antarctique n° 120 (archipel de Pointe-Géologie, Terre Adélie) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-236 du 20 février 2012) (*JO* du 22 février 2012).

Mesure 11 (2011) – sites et monuments historiques de l’Antarctique : monument au traité sur l’Antarctique et plaque, adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011 (Décret n° 2012-242 du 20 février 2012) (*JO* du 23 février 2012).

Mesure 12 (2011) – sites et monuments historiques de l’Antarctique : bâtiment n° 1 à la station Great Wall, adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011 (Décret n° 2012-243 du 20 février 2012) (*JO* du 23 février 2012).

Résolution LEG.1(82) relative à l’adoption d’amendements aux limites des responsabilité prévues dans le protocole de 1992 modifiant la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée le 18 octobre 2000 (Décret n° 2012-265 du 24 février 2012) (*JO* du 26 février 2012).

Résolution LEG.2(82) relative à l’adoption d’amendements aux limites d’indemnisation prévues dans le protocole de 1992 modifiant la convention internationale de 1971 portant création d’un fonds international d’indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, adoptée le 18 octobre 2000 (Décret n° 2012-266 du 24 février 2012) (*JO* du 26 février 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la coopération en matière de sécurité intérieure, signé à Paris le 6 décembre 2002 (Décret n° 2012-267 du 24 février 2012) (*JO* du 26 février 2012).

Accord de consolidation de dettes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Guinée-Bissao, signé à Bissao le 24 novembre 2011 (Décret n° 2012-270 du 24 février 2012) (*JO* du 28 février 2012).

Accord de réaménagement de dettes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, signé à Abidjan le 9 décembre 2009 (Décret n° 2012-306 du 5 mars 2012) (*JO* du 7 mars 2012).

Protocole n° 27 de la résolution 2010-II-27 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée les 8 et 9 décembre 2010, relatif aux amendements au règlement de visite des bateaux du Rhin par des prescriptions de caractère temporaire, conformément à l'article 1.06, portant sur les exigences applicables aux stations d'épuration de bord (chapitre 14 bis) (Décret n° 2012-307 du 5 mars 2012) (*JO* du 7 mars 2012).

Accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et les quatre gouvernements de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Royaume des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne relatif à la création, à la construction et à l'exploitation aux Etats-Unis d'Amérique d'installations d'enrichissement de l'uranium ayant recours à la technologie de la centrifugation gazeuse (ensemble une annexe), signé à Paris le 24 février 2011 (Décret n° 2012-308 du 5 mars 2012) (*JO* du 7 mars 2012).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay relatif à l'équivalence des diplômes de niveau secondaire, signé à Montevideo le 14 mars 1997 (Décret n° 2012-333 du 7 mars 2012) (*JO* du 9 mars 2012).

Décision CM-I-11 du 21 juin 2011 relative à l'adoption d'amendements à l'article 3.32 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2012-334 du 7 mars 2012) (*JO* du 9 mars 2012).

Protocole n° 13 de la résolution 2011-I-13 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 27 mai 2011, relatif à la prorogation des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06 du règlement de visite des bateaux du Rhin (art. 7.02, chiffre 2) (Décret n° 2012-335 du 7 mars 2012) (*JO* du 9 mars 2012).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar relatif à la formation en France de médecins spécialistes qatariens, signé à Doha le 27 avril 2010 (Décret n° 2012-357 du 14 mars 2012) (*JO* du 16 mars 2012).

Décision CM-I-11 du 21 juin 2011 relative à l'adoption d'amendements à l'article 3.31 du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2012-358 du 14 mars 2012) (*JO* du 16 mars 2012).

Accord de consolidation de dettes entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, signé à Paris le 6 juin 2011 (Décret n° 2012-389 du 21 mars 2012) (*JO* du 23 mars 2012).

Mesure 10 (2011), zone gérée spéciale de l'Antarctique n° 2 (McMurdo Dry Valleys, Terre Southern Victoria) (ensemble une annexe), adoptée à Buenos Aires le 1^{er} juillet 2011, plan de gestion révisé (Décret n° 2012-408 du 23 mars 2012) (*JO* du 27 mars 2012).

